

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le contexte général du photovoltaïque en France a évolué avec l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021, qui a imposé l'interruption des subventions des collectivités aux projets photovoltaïques (30 % de l'investissement en AURA). La région a depuis proposé une subvention aux propriétaires de toitures amiantées pour le désamiantage, sous condition d'équiper leur toiture d'installation photovoltaïque, ... subvention aujourd'hui suspendue en raison d'un grand nombre de demandes.

Par ailleurs, l'évolution sensible du prix des matériaux et du transport impacte largement l'équilibre financier des projets, ceux d'ombrières notamment.

S'il n'a vu aucune mise en service, l'exercice 2021 a été consacré au développement de nombreux projets : La grappe « Aurance » dont le périmètre a été affiné et qui sera en cours de réalisation sur l'année 2022, et surtout la grappe « CCRC » qui verra d'ici 2023 la solarisation d'une quinzaine de toitures d'écoles de ce territoire, dans le cadre de la mise en œuvre par la collectivité de son Plan Climat. La grappe CCRC nous a occupés en 2021 essentiellement au niveau de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le travail d'organisation d'Aurance Énergies, avec l'accompagnement de Coopawatt, s'est poursuivi, afin d'optimiser le fonctionnement de la société dans sa croissance. La recherche de renforts au niveau des bénévoles peine pour l'instant à porter ses fruits, mais nous avons quelques pistes.

Enfin, la question de la professionnalisation de certaines tâches, en lien avec la pérennisation d'un emploi à temps partiel a également suscité de nombreux échanges, entre souhait de créer un emploi, et vigilance à ne pas prendre d'engagements financiers imprudents.

A- LA SOLARISATION DES TOITURES DES ECOLES DE LA CCRC

La Communauté de Communes Rhône-Crussol a lancé en 2021 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour trouver un opérateur capable de financer et d'exploiter un parc de centrales photovoltaïques sur les toits des établissements scolaires des communes du territoire.

Cette démarche est un des marqueurs de son Plan Climat et va contribuer à ses objectifs TEPOS (Territoire à Énergie Positive) : produire localement plus d'énergie que celle consommée.

La candidature d'Aurance Énergies a été retenue pour ses valeurs en adéquation avec la volonté publique: mobiliser les citoyens du territoire pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

Au total, cela représente 16 toits pour une puissance installée estimée à 710 kWc sur 11 communes et un budget global de 800 K€. Cette puissance représente le double de la capacité de production d'Aurance Énergies en 2021. Elle va produire 800 MWh/an soit la consommation électrique de plus de 300 foyers.

Aurance Énergies, fidèle à sa charte éthique, va privilégier du matériel français ou européen pour composer ses centrales.

Prolonger notre action auprès des scolaires



Solariser les écoles va être aussi l'occasion de tisser du lien avec les équipes enseignantes et proposer des inaugurations festives et des actions pédagogiques sur la durée auprès des scolaires:

Les loyers des centrales versés aux communes pourront permettre de financer de manière mutualisée un programme pédagogique pour la transition écologique : [Watty à l'école](#). Les enfants bénéficieront dans ce cas de plusieurs ateliers par an, conduits par des professionnels.

Aurance Energies S.A.S. – Assemblée générale 2022

Une mobilisation tout azimuth

Ces chantiers ambitieux vont permettre à la société de dépasser 1 Mega Watt crête de puissance installée. Aurance Énergies s'appuiera sur l'association locale pour la transition Yapluka pour multiplier les actions :

- des réunions d'information pour découvrir la démarche de solarisation des écoles et échanger sur ses enjeux
- une campagne de levée de fonds citoyenne pour réunir sur le territoire les 100 000€ de fonds propres nécessaires au projet
- des moments festifs qui pourront être tenus à l'occasion des inaugurations

B- LE DEVELOPPEMENT DE LA GRAPPE AURANCE

L'assemblée Générale avait voté en 2021 un investissement maximal de 650 000 €, avec un emprunt maximal de 585 000 €. Sur cette enveloppe, un prêt de 420 000 € pour un investissement de 485 000€ a été signé, il permet de mettre en œuvre 400 kWc parmi la série de projets en développement, notamment les projets de St Didier sous Aubenas, St Romain de Lerps et St Barthelemy Grozon.

L'année 2021 a été marquée par la difficulté à concrétiser les projets :

Plusieurs projets de centrales ont été abandonnés suite au report ou à l'abandon de travaux de rénovation ou de construction par les propriétaires. Cela a engendré la perte des sommes engagées pour étudier, et réserver les tarifs. Afin de protéger Aurance Énergies, le collège de gestion demandera désormais aux propriétaires de partager les frais de développement si un projet ne peut aboutir de leur fait seul.

Aurance Énergies a subi également des aléas quant à la disponibilité des panneaux photovoltaïques. La négociation d'un accord avec un distributeur pour garantir à tous nos installateurs un accès à des modules solaires français à un coût optimal a pu aboutir.

La montée du prix des matières premières pénalise les projets d'ombrières, dont le modèle économique est bouleversé. Le projet d'ombrières de 200kWc à St Didier sous Aubenas, est impacté et va être temporisé, le temps de trouver une éclaircie.

C- LE PROJET HYDRAULIQUE DE SAINT PIERREVILLE

Suite à la résolution de juin 2021, l'analyse de l'état de la turbine et des équipements a eu lieu. Des travaux de rénovation supplémentaires se sont avérés nécessaires. Plusieurs chiffrages ont été demandés pour obtenir un chiffrage hors génie civil de 15 000 € auprès de 2 prestataires. Le projet de 36 kW de puissance reste ainsi en deçà du budget voté, et va pouvoir continuer en 2022.

D- LE PROJET DE LA GROTTA CHAUVET

Suite à l'appel d'offre remporté par Aurance Énergies et son partenaire Provence Eco Énergies, nos 2 sociétés ont travaillé à définir les statuts de la Société de projet commune dénommée Ardesca Energies qui développera et exploitera ce site.

Toutes les difficultés pour obtenir le Permis de Construire nécessaire ne sont pas encore surmontées. Nous espérons cependant un développement effectif au 2^{ème} semestre 2022 et une réalisation en 2023.

E- LE PROJET A NOS WATTS

L'année 2021 a vu la finalisation du développement de la première grappe constituée finalement de 15 toitures (environ 500 kWc) et deux ombrières (600 kWc). Un projet a dû être abandonné en raison de la décision de la collectivité. Le montant global de la grappe s'élève à 1 560 000 €.

Enfin, la recherche de financement a abouti à la signature, en janvier 2022, d'un emprunt de 1 471 000 €. La première installation, de 32 kWc, a été réalisée à l'automne, avec une mise en service le 21 janvier 2022 : A Nos Watts produit désormais de l'électricité !

F- LES ACTIONS DE MOBILISATION

Le pôle mobilisation s'est réuni régulièrement pour développer les actions afin de mieux faire connaître notre démarche et solliciter de nouveaux bénévoles :

- Des actions de mobilisation avec un cycle de 6 ciné-rencontres dans les communes du territoire d'A Nos Watts ont été mises en œuvre à l'automne.
- La décision de relancer la newsletter plus régulièrement à l'intention des actionnaires et sympathisants d'Aurance sur un rythme d'un envoi tous les deux mois environ.
- La création d'un questionnaire en ligne sur notre site pour répondre aux demandes de personnes souhaitant des informations, proposant de mettre à disposition leur toit ou de prendre des parts dans la société.

G- L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

Si l'exercice n'a pas vu le raccordement de nouvelles centrales, il a été néanmoins l'occasion d'un important travail d'organisation, afin de permettre à la société la croissance prévue et son changement d'échelle :

- *Une gouvernance collective renforcée*

Au lendemain de la dernière Assemblée Générale, des changements importants ont été mis en place :

- L'élection par le Collège de Gestion d'une nouvelle présidence, constituée d'un président et d'une vice-présidente ayant des pouvoirs égaux, une présidence bicéphale qui a ensuite été entérinée dans les nouveaux statuts de la société.
- Des réunions désormais mensuelles du collège de gestion ont renforcé la dimension collective de la prise de décisions.
- L'organisation en 4 pôles d'activité : Production, Gestion, Mobilisation, Vie Collective se réunissant régulièrement, et préparant les décisions du Collège de Gestion a été mise en place et est maintenant bien rodée.

- *Un changement d'échelle accompagné*

Le programme Accélération, un accompagnement par Coopawatt s'est poursuivi de façon plus légère cette année sur certaines actions, en matière de mobilisation, mais également sur les outils, avec notamment une formation à l'utilisation d'un espace partagé de stockage et de collaboration numérique.

- *Un emploi mutualisé en portage*

Le programme Accélération a surtout permis la mise à disposition d'un salarié à temps partiel (70% d'un ETP), en portage par Coopawatt, un emploi mutualisé avec Ouvèze Payre Energies, ayant une mission centrée sur le développement des projets.

- *Une entrée dans l'Économie Sociale et Solidaire et un agrément ESUS*

La tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire le 9 Novembre 2021 a permis une révision des statuts, permettant leur mise à jour vers un fonctionnement plus collectif, une vice-présidence, et une mise en conformité avec les exigences d'un statut d'Entreprise Sociale et Solidaire.

L'agrément en tant qu'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), plus contraignant, a ensuite été obtenu des services de l'État, une reconnaissance officielle importante pour l'avenir.

RAPPORT DE GESTION 2021

A- COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Sur le plan strictement financier, 2021 enregistre des résultats satisfaisants :

- Le chiffre d'affaires progresse de 15 % à 77 046 €, constitué à 88 % de vente d'électricité, le complément étant assuré par la location d'équipements d'énergie et des prestations de gestion.
- Le résultat net progresse de 54%, pour atteindre 10 963 €.

Produits

L'augmentation des produits provient pour moitié, grosso modo, de l'exploitation sur année pleine des raccordements de l'année 2020, pour l'autre moitié, des nouvelles sources de rémunération de la société, à savoir la location d'équipements de production d'énergie renouvelable et la gestion d'A Nos Watts.

Charges

La baisse des charges est imputable à une réduction sensible des frais d'étude et de recherche et ce, malgré l'augmentation des dépenses de maintenance, d'honoraires comptables et de sous-traitance.

Emprunts

La baisse des frais d'emprunt provient du remboursement des emprunts en cours alors qu'aucun nouveau prêt n'a été contracté. Corrélativement, le stock de capital total à rembourser baisse sensiblement (289 559 € en 2021 contre 322 015 € en 2020).

Produits et charges exceptionnels

Le solde des éléments exceptionnels reste largement positif, les produits incluant les subventions Région, mais baisse du fait de la prise en compte de charges liées aux échecs de développement constatés en cours d'année (projet de Jaujac notamment).

Résultat net

Le résultat net après impôt sur les sociétés est en augmentation sensible (+53 %) par rapport à 2020 en raison essentiellement d'une forte maîtrise des charges.

Compte de résultat au 31 décembre 2021 (en euros) :

	2020 Réalisé (€)	2021 Réalisé (€)	Variation (%) 2021 / 2020
Production vendue	66 579	75 962	+ 14,09
Total des produits	66 580	77 046	+ 15,71
Achats et charges externes	21 651	20 981	(3,1)
Impôts et taxes	250	247	(1,12)
Amortissements	37 836	43 185	+ 14,13
Total des charges d'exploitation	59 738	64 413	+ 7,82
Résultat d'exploitation	6 843	12 633	+ 84,61
Résultat financier	- 5 313	- 4 934	(7,14)
Résultat courant avant impôts	1 530	7 699	+ 403
Résultat exceptionnel	6 859	5 199	(24,21)
Impôts sur les bénéficiaires	1 261	1 935	+ 53,44
Résultat net	7 129	10 963	+ 53,78

Bilan

Côté passif du bilan, les capitaux propres progressent très sensiblement (+56,75% ; + 95 399 € en valeur). Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre d'actions souscrites (729 nouvelles actions émises pour un total de 36 450 €). Le capital social s'élève à 351 600 €. Elle est également imputable à l'accroissement du stock des subventions d'investissement (+ 46 % ; + 47 986 € en valeur) par intégration en comptabilité de la troisième subvention d'un montant de 55 195 €. A noter tout de même que cette dernière ne devrait être finalement sollicitée en 2022 qu'à concurrence environ de 35 000 €.

En matière d'actif, la valeur des installations en exploitation, en baisse sensible cette année en raison des amortissements annuels, est rééquilibrée par les immobilisations en cours (équipements en attente de raccordement) pour un total d'actif immobilisé comparable, finalement, à l'exercice précédent (612 093 € contre 613 700 € en 2020).

Au global, l'actif est équivalent au passif pour un montant total de 822 651 €.

Le résultat net représente un rendement de 3,11 % rapporté à la totalité du capital social au 31 décembre 2021, en hausse par rapport à l'exercice précédent et dans la plage de l'objectif fixé par la société (de 3 à 4%. Rapportée aux 7 032 actions émises au 31 décembre 2021, la valeur des capitaux propres s'élève à 74,84 €.

Il n'est pas proposé de distribution de dividende cette année, mais la mise en réserve des résultats : réserve légale, réserve statutaire (Fond de Développement), le solde étant affecté au poste « report à nouveau ». En revanche, la définition d'une prime d'émission comme prévu dans les nouveaux statuts de la société sera étudiée prochainement.

L'actionnariat au 31 décembre 2021 s'élève à 102 associés (+17 nouveaux actionnaires) comprenant 15 personnes morales (association, entreprise, fondation, commune) et 87 personnes physiques.

Conventions réglementées

Le collège de gestion doit donner son accord préalable aux conventions passées entre Aurance Energies S.A.S. et des sociétés présentant des dirigeants en commun avec ceux d'Aurance Energies S.A.S.

Deux conventions réglementées ont couru sur le seul premier semestre de l'exercice 2021 avec M. Vinatier Cédric, membre du Collège de Gestion:

- contrat cadre pour les études et suivi de chantiers
- contrat pour une mission de secrétariat et de suivi de projets dans le cadre d'A NOS WATTS

Une convention réglementée a couru sur l'ensemble de l'exercice : une mission de suivi d'exploitation avec M Vinatier Cédric également.

Par ailleurs, afin de clarifier les règles de sélection des entreprises choisies, M. Blondeau Eric, membre du Collège de Gestion mais également membre de la société Helioscop, ne participe pas au processus de sélection des entreprises.

B- PRODUCTION ELECTRIQUE

L'année 2021 a été marquée par un ensoleillement médiocre, qui impacte la production de la quasi-totalité des centrales. Par ailleurs, l'encrassement des centrales est une source de perte de production marquée sur certaines centrales qui nous contraint à prévoir le nettoyage des centrales, service non assuré par les professionnels locaux.

	Productible (estimation)	Production 2020	Production2021	Evolution	Remarque
	kWh/kWc				
Café-restaurant	1126	1229	1183	-4%	
Le Soulage	1181	1103	1034	-6%	
Mairie	1150	1265	1180	-7%	
Cheyron	1180	1045	1148	10%	
La Fardaille	1137	892	884	-1%	nettoyage des modules fait en mars 22
Serre de Martel 36	1200	1207	1109	-8%	
Privas 36	1190	1126	1054	-6%	
La Voulte 36	1230	1021	1115	9%	nettoyage des modules avant l'été
Carterie	1112	1169	1169	0%	
serre de martel 9	1100	1105	1141	3%	
Sanilhac	1230	1379	1332	-3%	
Oisillons	1100	1095	1038	-5%	
Vieil Audon	1220	1254	1283	2%	
Biocoop	1250	1184	1068	-10%	
La Souche	1109	1113	1159	4%	
Privas 9	1190	1185	1195	1%	
St Privat 32	1150	1211	1206	0%	
Malarce	1230		1319	7%	
Champis	1250		1335	7%	

LES ORIENTATIONS 2022/2023

A- LA SOLARISATION DES TOITURES DES ECOLES DE LA CCRC

La mise en œuvre de cet important projet se poursuivra selon 3 axes majeurs sur la période :

- La réalisation des centrales

Suite au retour d'études de structure favorables, une première tranche d'environ 400 kWc de puissance va être lancée au 2ème semestre 2022.

Plusieurs entreprises seront consultées afin qu'un maximum de réalisations soient faites sur la période.

- La mobilisation des habitants

Dans chaque commune concernée, des actions de communication seront menées auprès des habitants, parents d'élèves, associations et autres, afin de mobiliser de nouveaux actionnaires, les besoins en nouveaux fonds propres pour le projet étant d'environ 150 k€.

Sous forme de réunions publiques, ces événements seront organisés en amont et en aval des réalisations des centrales, avec les enseignants et les élèves.

- La sensibilisation des scolaires

La Communauté de Communes Rhône-Crussol devrait déclencher la mise en œuvre, dans les classes candidates, du programme WATTY, programme complet de sensibilisation à la transition écologique, à partir du second semestre 2022.

B- LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN SERVICE DES NOUVELLES CENTRALES

Trois axes majeurs seront à mettre en œuvre sur la période :

- Concrétiser les projets

La mise en œuvre de l'ensemble de la grappe 2021 s'est décalée sur 2022. Face à ce glissement, la mise en chantier est la priorité. Cela passe par :

- Lancer des demandes d'emprunts avec un volume de projets facile à constituer et un montant suffisant (de l'ordre de 500 000 €, pour 10 projets maximum par emprunt).
- Se concentrer sur des projets dont Aurance Energies est maître des horloges et ne dépend pas de travaux préalables.
- Faire glisser les projets d'ombrières pour se concentrer sur les projets moins impactés par la flambée des matières premières.
- Recourir à des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage externes pour mener à bien les projets les plus conséquents.

Action	Avancée	Puissance	Budget	Besoin en fonds propres	Vote en AGO
Grappe 2021	Financement acquis	367,91	454 749 €	68 000 €	AGO 2020
Ecoles CCRC	Réservation du tarif	387	492 000 €	74 000 €	Soumis à l'AGO 2021
	À l'étude	302	338 000 €	50 000 €	
Pré projets	A l'étude	400	500 000 €	75 000 €	
Total avec un taux de réussite de 70%		880	1 008 000 €	150 000 €	

Les investissements et besoins en fonds propres suivants devront également être réalisés :

Action	Budget	Besoin en fonds propres	Vote en AGO
Hydro	22 705 €	4000 €	AGO 2020
SEMLEER		20 000 €	AGO 2020
Ombrière Grotte Chauvet		90 000 €	AGO 2019

- S'adapter au contexte

Une tendance nette se dessine face à l'envolée du prix de l'énergie : La mise à disposition de toitures moyennant loyer s'éloigne des besoins des propriétaires de bâtiments.

Sollicitée pour porter en « tiers-investisseur » des installations en autoconsommation, Aurance Energies, pionnière sur le sujet avec son installation chez Ardelaine, doit désormais capitaliser sur cette réussite, et la déployer sur de nouveaux projets.

Le challenge est de mettre en place des contrats « gagnants-gagnants » entre Aurance Energies et les propriétaires-consommateurs.

- Se concentrer sur l'exploitation du parc existant

Alors que le déploiement du parc d'Aurance Energies va aboutir à 30 à 50 centrales à moyen terme, il est indispensable de structurer toutes les étapes de l'exploitation pour pouvoir les gérer.

La répartition des tâches entre bénévoles, l'orientation de la professionnalisation sur le sujet, l'automatisation des tâches sont autant de chantiers à mettre en œuvre durant le prochain exercice

La proposition de résolution à l'assemblée générale est d'adopter un montant d'investissement total maximum d'un million d'euros (1 000 000 € H.T.). De façon opérationnelle, nous prévoyons la réalisation de ces investissements entre 2022 et le premier semestre 2023, et en deux phases d'un montant de 500 000 € H.T.chacune environ.

C- LE PROJET A NOS WATTS

En mai, les devis des toitures ont été validés auprès des deux installateurs du territoire sollicités. Les travaux vont s'engager en juin pour la première toiture, puis au courant du second semestre 2022.

Les devis sollicités pour les ombrières ont été fortement impactés à la hausse par l'évolution des prix des matériaux (+ 50%), conduisant le Comité de Direction à décider d'attendre des jours meilleurs (2023 ?) pour la réalisation.

La préoccupation première à ce jour est le renforcement d'un groupe local qui pourra porter les tranches suivantes (des toitures sont d'ores et déjà proposées et en pré-étude).

Pour l'instant l'investissement financier citoyen du territoire permet l'apport de fonds propres dû par Aurance Energies pour le projet.

D- LA POURSUITE D'UN EMPLOI

L'équilibre doit être trouvé entre ce que les bénévoles du collège de gestion peuvent faire (compétences et temps) et le recours à des professionnels.

- A court terme

Compte-tenu des besoins de la société mais aussi de ses capacités financières, le collège de gestion envisage de poursuivre à court terme l'emploi indirect d'un salarié en portage, en définissant cet emploi selon les missions prioritaires et les ressources réelles disponibles.

Le Collège de Gestion propose de prolonger le CDD porté par Coopawatt jusqu'au 31.12.2022

- pour des missions de développement des grappes en cours et de suivi d'exploitation

- pour un budget maximum respectant la résolution 11 de l'AGO 2020.

- A moyen terme

La réflexion se poursuivra à partir des éléments d'analyse suivants :

Avec le parc solaire actuel et les projets en cours concrétisés, un poste salarié d'environ 50% d'un ETP (Emploi à Temps Plein) pourrait être financé .

Un tel poste, s'il était centré sur le développement, ne pourrait être pérenne qu'en maintenant le développement effectif d'environ 400 kWc par an (soit par exemple 600 kWc de projets étudiés avec un taux de réussite de 70%) .

La réflexion pourrait être partagée avec les autres sociétés d'Ardèche pour mutualiser cette ressource et en explorant les dispositifs de financement de l'économie sociale et solidaire.

E- LA POURSUITE DU RENFORCEMENT DU COLLEGE DE GESTION

Malgré les besoins croissants de la société en forces nouvelles, peu de renfort bénévole est arrivé en 2021 et au 1^{er} semestre 2022.

Le collège de Gestion va mettre une priorité absolue sur le « recrutement » de nouveaux bénévoles, et d'actionnaires actifs qui viendront le renforcer, et pour cela mettre en œuvre toutes actions de communication et de mobilisation nécessaires.

LES RESOLUTIONS

1ère résolution

Approbation du rapport de gestion, du rapport d'orientation et des comptes annuels

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties, le rapport d'activités, le rapport de gestion, le rapport d'orientation 2021-2022 et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Note explicative : Cette résolution vise à valider l'ensemble de la gestion de la société, dans toutes ses dimensions (économique, juridique, activités, ...) traduite dans les différents rapports, et renouveler ou pas la confiance des actionnaires dans la capacité des cogestionnaires à gérer la société aux conditions dans lesquelles ils ont été élus.

2ème résolution

Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2021 faisaient apparaître un résultat net positif de 10 963 euros et que le report à nouveau bénéficiaire s'élevait à 9 201 euros, décide, sur la proposition du collège de gestion, l'affectation et la répartition suivantes :

- Prélèvement de 700 euros du résultat net de l'exercice au profit de la réserve légale, conformément à l'article L 232-10 du Code de Commerce,
- Affectation de 2 193 euros au Fond de Développement, soit 20% du Résultat Net, tel que prévu par les nouveaux statuts de la Société,
- Affectation du solde, soit 8 070 euros, en compte report à nouveau.

Après cette répartition, le report à nouveau s'élève désormais à 17 271 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

Exercice 2018 (versé en 2019) : pas de dividendes versés

Exercice 2019 (versé en 2020) : 2,75 € par part sociale

Exercice 2020 (versé en 2021) : pas de dividendes versés

Note explicative : Cette résolution vise à décider de l'affectation des résultats de la société. Quand ces résultats sont négatifs, la seule option consiste à les affecter au compte « report à nouveau ». Quand les résultats sont positifs, une fois les réserves légales et statutaires dotées, les actionnaires peuvent décider de les affecter aux autres réserves de la société ou les distribuer aux actionnaires dans les limites prévues par les statuts.

3ème résolution

Renouvellement du mandat au collège de gestion de Mme Monique ROZNOWSKI

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, renouvelle le mandat au collège de gestion de Mme Monique ROZNOWSKI, domiciliée 55, rue du Serre d'Hiver à Saint Julien Labrousse 07160 BELSENTES. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4ème résolution

Renouvellement du mandat au collège de gestion de M. Cédric VINATIER

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, renouvelle le mandat au collège de gestion de M. Cédric VINATIER, domicilié Route de St Cirgue 07200 PRADES Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5ème résolution

Renouvellement du mandat au collège de gestion de l'Association YAPLUKA

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, renouvelle le mandat au collège de gestion l'association YAPLUKA, dont le siège est Place Louis Alexandre Faure à 07130 SAINT PERAY. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6ème résolution

Emprunt bancaire

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la présentation du collège de gestion prend acte de la souscription auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, agence du Cheylard, d'un emprunt bancaire de 420 000 euros, au taux fixe de 1,49%, remboursable en quinze ans, afin de financer les investissements réalisés en 2022 et 2023

Note explicative : Les actionnaires ont approuvé l'an dernier la souscription d'un emprunt pour financer les investissements en fixant des seuils. Cette résolution vise à constater que ces conditions ont bien été remplies en précisant les principales caractéristiques de cet emprunt.

7ème résolution

Grappe de centrales solaires

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement de projets de centrales photovoltaïques pour un montant d'investissement total de 1000 000 € H.T. au plus, et leur réalisation en 2022 et 2023 pour lesquelles le collège de gestion est autorisé à effectuer l'ensemble des démarches indispensables à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements pour un montant maximal de 900 000 € H.T. au taux fixe maximal de 3 % .

Note explicative : Cette résolution a pour but d'approuver le programme d'investissement jusqu'à la fin du premier semestre 2023 relatif aux réalisations de centrales photovoltaïques. Elle permet de valider les projets déjà engagés mais non encore financés par l'emprunt. La Résolution précise le cadre de réalisation de ces investissements.

8ème résolution

Poursuite de l'emploi partiel en portage

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion

approuve la poursuite du recours à un poste à temps partiel, mis à disposition en portage par Coopawatt jusqu'au 31.12.2022. Pour cette période et le premier semestre 2023, le collège de gestion pourra prendre toutes décisions concernant cet emploi dans la limite financière du solde du montant prévu pour ce poste par la résolution 11 de l'AG du 25 juin 2021 et le budget prévisionnel 2022.

Note explicative : L'assemblée générale 2020 avait approuvé le recours à un emploi à temps partiel porté par Coopawatt dans le cadre du programme Accélération. La Résolution précise le cadre de réalisation de la poursuite de cet emploi .

9ème résolution

Conventions réglementées

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, constate que trois conventions réglementées ont été appliquées sur l'exercice 2021 avec M VINATIER Cédric, président de la société jusqu'en Juin 2021, puis co-gestionnaire.

Note explicative : Conformément à l'article L225-38 du code du commerce, le collège de gestion doit donner son accord préalable aux conventions passées entre Aurance Énergies S.A.S. et des sociétés présentant des dirigeants en commun avec ceux d'Aurance Énergies S.A.S.

10ème résolution

Pouvoir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée AURANCE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Annexe 1 BUDGET PREVISIONNEL - 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Production vendue	79 092 €
Location d'équipements photovoltaïques	4 650 €
Gestion A Nos Watts	3 500 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	87 242 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Charges de fonctionnement des centrales	
Frais d'abonnement Enedis	945 €
Frais de maintenance annuelle des centrales	3 100 €
Frais de maintenance des extincteurs	250 €
Location de toitures	7 500 €
Frais d'assurance MAIF (RC et centrales)	3 457 €
Achat d'équipements	250 €
Pré-développement et échec développement	3 000 €
Suivi d'exploitation	2 200 €
Frais de télécommunication (Transatel)	375 €
Total des charges de fonctionnement des centrales	21 077 €
Charges de fonctionnement de la société :	
Honoraires de comptabilité	2 140 €
Frais bancaires (gestion courante, dossier)	760 €
Frais d'actes (Greffé)	250 €
Frais de réception (AGO et divers)	700 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	255 €
Cotisations, dons	733 €
Frais de déplacement	500 €
Abonnement Site Internet OVH	45 €
Dépenses divers (Communication, autres)	2 000 €
Total des charges de fonctionnement de la société	7 383 €
Dotation aux amortissements	48 835 €
Dotation aux amortissements	48 835 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	77 295 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 947 €
Produits financiers	0 €
Intérêts d'emprunt	5 700 €
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	5 700 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 247 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 209 €
Subventions AAP Région	7 209 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 718 €
RESULTAT NET	9 738 €